



Actualités PsyEN

Octobre 2018

Académie de Reims

psyen.reims@fsu.fr

Réunion d'information Syndicale dans l'académie

A Reims, le 5 octobre de 13h30 à 16h30, 35-37 rue Ponsardin à Reims

A Charleville-Mézières, le 12 octobre de 13h30 à 16h30, 48 rue Victor Hugo à Charleville

A Troyes, le 19 novembre de 9h30 à 12h, à l'ESPE 6 avenue des Lombards à Troyes

A Chaumont, le 26 novembre, de 10h à 12h, 24 avenue du Général Leclerc à Chaumont

Qui peut participer ? : Tout le monde peut participer à ces réunions, EDA et EDO, syndiqué ou pas !

Comment participer ? Informez par écrit votre chef de service sous couvert de votre supérieur direct que vous participerez à une réunion d'information syndicale. informez les représentants du collectif SNUipp-FSU à l'adresse ci-dessous : psyen.reims@fsu.fr

Point sur la rentrée

Après la CAPA du mouvement des PsyEN du 12 juin dernier, il restait dans l'académie :

- EDA : 5 postes vacants dans les Ardennes, 4 postes vacants dans la Marne
- EDO : 5 postes vacants dans les Ardennes, 5 postes vacants dans la Marne et 6 postes vacants en Haute-Marne

Grâce à l'intervention du SNUipp-FSU, deux postes de PsyEN-EDA ont été créés dans le département de l'Aube, permettant à deux collègues titulaires du DEPS de prendre leurs fonctions.

Fin septembre, nous avons reçu l'assurance du rectorat qu'une annonce via le site du rectorat et de pôle emploi serait diffusée afin de recruter des contractuels pour le 1^{er} degré. Dans le 2nd degré, il reste à ce jour, 1/2 poste vacant sur le CIO de Chaumont.

Grâce aux interventions du SNES-FSU, les deux collègues du second degré, actuellement en cours de VAE pour le Master 2, viennent d'être reconduites au 1^{er} septembre 2018 (après un licenciement en juillet) dans leur CIO d'origine.

6 collègues (dont 2 EDA) l'an dernier ont participé au mouvement inter-académique, un seul a obtenu satisfaction.

Point sur les carrières 2017-2018

Avancement accéléré : 2 collègues (1 EDA et 1 EDO) ont bénéficié d'un avancement accéléré (gain d'une année) à l'échelon 8.

Classe exceptionnelle : l'an dernier, pour les 2 tableaux d'avancement, ce sont 10 PsyEN qui ont été promus par le corps des PsyEN et 3 par le corps des PE (dans le cadre du détachement et de la double carrière).

	EDA			EDO	
	PE	Vivier 1	Vivier 2	Vivier 1	Vivier 2
Au 1/09/17	1	2	0	2	1
Au 1/09/18	2	2	0	2	1

Hors-Classe : Le taux d'accès à la Hors-classe pour les psyEN était de 17 %, ce sont donc 12 psyEN qui ont été promus à la Hors-classe au 01/09/2018.

EDA		EDO
Par le corps des PE	Par le corps des PsyEN	
1	5	6

Rendez-vous de carrière

Les personnels qui auront un rendez-vous de carrière sont ceux qui ont été promus :

- au 6^{ème} échelon entre le 01/09/17 et 31/08/18
- au 8^{ème} échelon entre le 01/03/17 et 28/02/18
- au 9^{ème} échelon entre le 01/09/17 et 31/08/18

Pour plus d'information sur les rendez-vous de carrière, consultez le site <http://psyen.fsu.fr/spip.php?article100>

Profil de l'académie de Reims

L'an dernier, l'académie comptait 176 psychologues de l'Éducation nationale titulaires, dont 84 PsyEn du 1^{er} degré et 92 PsyEN du 2nd degré.

Au 1^{er} septembre, 55 % des collègues du 1^{er} degré restent détachés dans le corps. Il reste au 1^{er} septembre 2018 :

- 9 collègues détachés dans les Ardennes,
- 10 dans l'Aube,
- 22 dans la Marne,
- et 6 en Haute-Marne.

L'actualité des DRONISEP et des CIO

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 5 septembre dernier.

L'article 18 qui traite des DRONISEP et des CIO (anciennement l'article 10) prévoit le transfert de certaines missions et personnels des DRONISEP aux Régions au 01/01/2019.

Le rapport conduit par l'IGEN, M.Lacroix, sur les missions et personnels assurant des missions du ressort des Régions désormais a été transmis aux personnels de l'Onisep et des Dronisep par le directeur de l'ONISEP la semaine dernière : 200 personnels devraient être transférés sur les 270 actuellement employés dans les DRONISEP.

Concernant les CIO, le Ministère a tenu à ce que l'article figurant dans le code de l'éducation qui prévoit l'existence d'au moins 1 CIO par département demeure.

La phrase stipulant qu'un rapport sur les CIO et leurs missions serait présenté au gouvernement dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi a été supprimée du texte par le conseil constitutionnel pour des motifs de forme juridique. Ceci ne signifie pas pour autant que ce rapport ne sera pas rendu.

Le Ministère a répété lors de plusieurs audiences syndicales et associatives qu'il souhaitait que les psyEN soient au plus près des élèves dans les établissements et qu'un travail de réflexion sur l'implantation territoriale des CIO serait conduit conjointement par les rectorats et les régions. A cet effet et pour préparer ce travail, depuis la rentrée, dans plusieurs académies, des groupes de travail à l'initiative des rectorats invitent des DCIO à réfléchir et à justifier de l'intérêt du CIO sur leur territoire !!

Pour l'académie de Reims, rien de tel à ce jour mais une réflexion est forcément menée. Les CIO sont donc toujours et plus que jamais menacés et la mobilisation nécessaire. Le SNES-FSU a organisé une conférence de presse avec la FCPE au niveau national et une pétition intersyndicale a été adoptée. Des déclinaisons académiques de ces actions sont à venir.

<https://www.facebook.com/psyenfsu/photos/a.468054063573959/714480968931266/?type=3&theater>

Défendez le métier et faites-vous entendre, SYNDIQUEZ-VOUS !

Pour les EDO au **SNES-FSU** : <https://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html>

Pour les EDA au **SNUipp-FSU** : <https://adherer.snuipp.fr/>

Les stagiaires psyEN doivent se syndiquer dans l'académie de leur centre spécialisé pour les EDO et dans le département de leur centre spécialisé pour les EDA.

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ne vivent que grâce aux cotisations de leurs adhérents qui permettent d'organiser stages, colloques, journées d'études dont les frais sont pris en charge par les syndicats.